



Commune  
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire  
COMMUNE DE LHERM

*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret*

Feuillet n°

Arrêté du  
08/06/2023

**ARRÊTÉ PORTANT  
règlementant de circulation pour la fête de la MJC**

Acte n° 2023-6.1/56

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation de la Fête de la MJC le samedi 10 juin 2023,

Vu la demande du service Fêtes et Cérémonie de la Mairie de Lherm,

Pour ces motifs,

**ARRÊTE**

Article 1 : le samedi 10 juin 2023 de 10h à 00h00, le stationnement de tout véhicule ainsi que la circulation seront interdits sur la contre allée entre l'église et la halle

Article 2 : à partir du vendredi 09 juin 2023 à 14h00 jusqu'au samedi 10 juin 2023 à minuit, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking le long de la halle, en face des toilettes publics

Article 3 : la signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 5 : le Commandant de la Brigade de gendarmerie de MURET, le Maire de Lherm sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric Pasian

  
